

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|----------------------------|---|--|
| Nom de l'exploitant Le Garoussi Inc. | Numéro de permis 340000 | Date d'inspection Le 02 janvier 2025 | |
| Nom de l'établissement Le Garoussi | | Numéro de téléphone (506) 858-0185 | |
| Adresse 101 Gross Avenue Moncton NB E1C 7H3 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|--|-------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : a) dans le cas de l'obtention d'un casier judiciaire ou d'une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée, (ii) les associés d'une société en nom collectif, (iii) les commandités d'une société en commandite; | 12(0.1)(a)(i-iii) | 18 déc. 2024 | 02 janv. 2025 |
| Commentaires : Une copie des deux dossier criminel manquants à été envoyée à la Mentor en Assurance de la Qualité par courriel. La lacune est maintenant conforme. | | | |
| 33(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu extérieure qui sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge. | 33(1) | 12 déc. 2024 | 02 janv. 2025 |
| Commentaires : Plusieurs photos ont été envoyées à la Mentore en Assurance de la Qualité par courriel, le 2 janvier 2025. La lacune est maintenant conforme. | | | |

| |
|--|
| Commentaires généraux |
| Aucune visite sur les lieux n'a été effectué. Les lacunes ont été conforme via courriel. |
| La Mentor en Assurance de la Qualié recommande le permis d'exploitation. |

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 janvier 2025

Date

original signé par
Stephanie Power

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 janvier 2025

Date